



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – MULTIPLE RURAL

INTRODUCTION

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité et équilibre.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (Budget primitif + Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il est élaboré par le Maire, ordonnateur de la commune et voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Les résultats comptables du compte administratif doivent correspondre au compte de gestion établi par le Comptable Public de Cahors, receveur municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – MULTIPLE RURAL

Section Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations diverses) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

DEPENSES REALISEES			RECETTES REALISEES		
CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT
011	Charges à caractère général	2 722.10 €	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Produits des services, du domaine et ventes...	484.00 €
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		75	Autres produits de gestion courante	28 521.84 €
66	Charges financières	7 793.46 €	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations provisions semi-budgétaires		78	Reprises provisions semi-budgétaires	
022	Dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opé. D'ordre de transfert entre sections		042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. D'ordre à l'intérieur de la sect° fonct°		043	Opé. D'ordre à l'intérieur de la sect° fonct°	
TOTAL		10 515.56 €	TOTAL		29 005.84 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2023			18 490.28 €		

Section Investissement

Généralité : le budget investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les principales recettes sont le virement de la section fonctionnement, subventions diverses, FCTVA, taxes d'aménagement, cession.

DEPENSES REALISEES			RECETTES REALISEES		
CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT
010	Stocks		010	Stocks	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
21	Immobilisations corporelles		20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
22	Immobilisations reçues en affectation		204	Subventions d'équipement versées	
23	Immobilisation en cours		21	Immobilisations corporelles	
	Total des opérations d'équipement		22	Immobilisations reçues en affectation	
			23	Immobilisation en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées	15 281,90 €	1068	Exédents de fonct. Capitalisés	14 934,08 €
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)		138	Autres subv. d'invest. non transf	
26	Participation et créances rattachées		165	Dépôts et cautionnements reçus	
27	Autres immobilisations financières		18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)	
020	Dépenses imprévues		26	Participation et créances rattachées	
			27	Autres immobilisations financières	
			024	Produits des cessions d'immobilisations	
			021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opé. D'ordre de transfert entre sections		042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		043	Opé. D'ordre à l'intérieur de la sect° fonct°	
TOTAL		15 281,90 €	TOTAL		14 934,08 €
RESULTAT DE INVESTISSEMENT - ANNEE 2023			-347,82 €		

RÉSULTATS COMPTABLES 2023 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RÉSULTATS DE CLÔTURE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2023	10 515,56	29 005,84	15 281,90	14 934,08	25 797,46	43 939,92
Résultat exercice		18 490,28	347,82			18 142,46
Excédent reporté (N-1)		23 860,50	14 934,08			8 926,42
Résultat du Compte de Gestion		42 350,78	15 281,90			27 068,88

Affectation des résultats en N+1

FONCTIONNEMENT	Section	Compte	Recettes
	Fonctionnement	c/002	27 068,88
	Investissement	c/1068	15 281,90

INVESTISSEMENT	Section	Compte	Dépenses
	Investissement	c/001	15 281,90

ÉTAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2023	134 683.80	14 030.10	5 247.70	8 782.40	
2024	125 901.40	12 876.81	4 900.39	7 976.42	1 153.29
2025	117 924.98	12 492.38	4 599.07	7 893.31	384.43
2026	110 031.67	12 492.38	4 291.24	8 201.14	0.00
2027	101 830.53	12 492.38	3 971.39	8 520.99	0.00
2028	93 309.54	12 492.38	3 639.07	8 853.31	0.00
2029	84 456.23	12 492.38	3 293.79	9 198.59	0.00
2030	75 257.64	12 492.38	2 935.05	9 557.33	0.00
2031	65 700.31	12 492.38	2 562.31	9 930.07	0.00
2032	55 770.24	12 492.38	2 175.04	10 317.34	0.00
2033	45 452.90	12 492.38	1 772.66	10 719.72	0.00
2034	34 733.18	12 492.38	1 354.59	11 137.79	0.00
2035	23 595.39	12 492.38	920.22	11 572.16	0.00
2036	12 023.23	12 492.38	469.15	12 023.23	0.00